



**Avenant à la convention Interreg IV
"Restauration des milieux humides rhénans
et préservation de la biodiversité dans les
environs de la Lauter - Cistudes sans frontières"**

Rapport n° CP/2011/699

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre du programme INTERREG « Restauration des milieux humides rhénans et préservation de la biodiversité dans les environs de la Lauter, - Cistudes sans frontières », il est proposé de demander une prolongation auprès de l'autorité de gestion INTERREG IV, afin de pouvoir poursuivre et finaliser les projets côté allemand et côté français, jusqu'en décembre 2013.

Dans le cadre du programme INTERREG « Restauration des milieux humides rhénans et préservation de la biodiversité dans les environs de la Lauter, - Cistudes sans frontières », suite au retard occasionné par la mise en œuvre des différents travaux de renaturation et la réflexion de nos partenaires sur la réalisation d'un sentier pédagogique, une demande de prolongation a été déposée fin août auprès de l'autorité de gestion INTERREG IV, afin de pouvoir poursuivre et finaliser le projet jusqu'en décembre 2013. Rappelons que l'Union Européenne finance à hauteur de 50% l'ensemble des dépenses éligibles de ce programme.

Dans le cadre de cette demande le Kreisverwaltung Gemersheim et le Conseil Général du Bas-Rhin ont également modifié le plan de financement (voir tableau annexé). Pour nos partenaires allemands, cela se traduit concrètement par l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la réalisation du sentier pédagogique dû à un surcoût (+20 500 €), par rapport au projet initial.

Du côté français, certaines dépenses déjà prévues pour l'éducation à l'environnement et les travaux sur les ENS seront mieux valorisées au sein du programme INTERREG vers des actions correspondantes. Ceci a eu pour conséquence l'augmentation des recettes dues au reversement des subventions INTERREG. (+31 000 €)

La principale modification apportée au projet porte sur l'ajout d'un nouveau partenaire non financeur, à savoir l'ARIENA. Il interviendra sur le volet « sensibilisation » en ayant la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la mallette pédagogique et des panneaux de sensibilisation.

Enfin dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un renouvellement de la convention avec nos partenaires du Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse est en cours. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec deux enseignants - chercheurs appartenant à l'Université De Strasbourg et au CNRS-Strasbourg, afin de concrétiser dès 2012 les suivis et évaluations prévues dans ce projet concernant la renaturation du site et le suivi des animaux relâchés.

Après l'examen par la Commission de l'Environnement du 8 septembre 2011, il est proposé d'autoriser le Président du Conseil Général du Bas-Rhin à signer la nouvelle convention tripartite jusqu'en 2013 entre l'ARIENA, le Kreisverwaltung Gemersheim et le Conseil Général du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

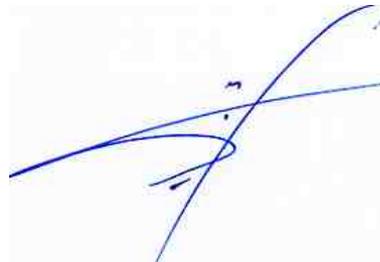
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les adaptations proposées dans le cadre du projet INTERREG "Restauration des milieux humides rhénans et préservation de la biodiversité dans les environs de la Lauter, Cistudes sans frontières"

- autorise le Président à signer l'avenant entre l'ARIENA, le Kreisverwaltung Gemersheim et le Conseil Général du Bas-Rhin, ainsi que tous les autres documents y afférents.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL